

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** 9 (1944)

**Heft:** 11

  

**Artikel:** Des cheminots et des chemins de fer

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-733703>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Contrôle des films cinématographiques

Circulaire No. 116.

Concerne les films:

<i>Les bas-fonds de Shanghai</i>	<i>Obsession</i>
<i>Carmen</i>	<i>Ordonnance malgré lui</i>
<i>Cauchemar (Nightmare)</i>	<i>Passion tragique</i>
<i>Le crime de Sir Humbert</i>	<i>Pierre et Jean</i>
<i>La femme du Faubourg</i>	<i>Quitte ce chemin</i>
<i>(Kings Row)</i>	<i>(Retour sur le bon chemin)</i>
<i>La fille du G-Man</i>	<i>Le rat</i>
<i>La fornarina</i>	<i>Les sept braves</i>
<i>L'homme à Phéliotrope</i>	<i>Valeri Tschkalow</i>
<i>Larceny Inc.</i>	<i>Le vengeur</i>
<i>Marchands d'esclaves</i>	<i>World of plenty</i>
<i>La marihunna</i>	

### Certificats de censure généraux Cinémas temporaires et ambulants

#### I.

Décision de l'Etat-Major de l'armée.  
Division Presse et Radio, section film.

Est interdit sur tout le territoire de la Confédération le film:  
*Ordonnance malgré lui.*

#### II.

Décisions du Département de Justice et Police.

1) Les films suivants sont interdits sur territoire vaudois:

- Les bas-fonds de Shanghai* (Shanghai Gesture) (américain).  
*Motifs:* Film morbide où évoluent toutes sortes de personnes de moeurs inavouables. Impression finale malsaine et déprimante.
- Larceny Inc.* (américain).  
*Motifs:* Film de gangsters susceptible de suggérer des actes criminels ou délictueux. Le côté comique de certaines situations n'enlève rien à l'impression défavorable de l'ensemble.
- Valeri Tschkalow* (russe).  
*Motifs:* Film de propagande étrangère dont la représentation est particulièrement inopportune dans les circonstances actuelles.

Les personnes qui feraient projeter les films interdits, sous leur titre original ou sous un autre titre, s'exposent aux pénalités prévues aux art. 79 et suivants de l'arrêté du 4 octobre 1927 concernant les cinématographes et les dépôts de films.

2) L'interdiction d'admission des enfants est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus à l'égard des films:

* <i>Carmen</i>	<i>L'homme à Phéliotrope</i>
<i>Le crime de Sir Humbert</i>	<i>Pierre et Jean</i>
<i>La femme du Faubourg</i>	<i>Quitte ce chemin</i>
<i>(Kings Row)</i>	<i>(ou Retour sur le bon chemin)</i>
<i>La fornarina</i>	<i>Le vengeur (film américain)</i>

\* En outre, la projection du film *Carmen* est autorisée moyennant certaines coupures dont la liste est déposée au Département de justice et police.

3) Les films suivants ne peuvent être projetés publiquement sans avoir fait l'objet d'une décision préalable du Département de Justice et Police:

<i>La fille du G-Man</i>	<i>Obsession</i>
<i>Le rat</i>	<i>Passion tragique</i>
<i>La marihunna</i>	<i>World of plenty</i>

4) Le film russe «*Les sept braves*» est autorisé moyennant que la publicité soit soumise préalablement au Département de Justice et Police (voir circulaires Nos. 74 et 106).

5) Le film anglais «*Cauchemar*» est autorisé aux conditions suivantes:

- suppression dans le film de lancement de la phrase «Vous frémirez d'épouvante» qui ne correspond pas à la réalité;
- la publicité de ce film sera soumise au contrôle préalable du Département.

6) Le film italien «*Marchands d'esclaves*» est autorisé dans une seule version, soit celle où les esclaves sont présentées vêtues au marché.

Certificats de censure généraux.

(Voir circulaire No. 95, du 5 décembre 1939).

La Division Presse et Radio, section Film, nous informe que seules les maisons et institutions ci-après sont actuellement au bénéfice de «certificats de censure généraux»:

Nos. de contr.	Bénéficiaires
1/1876	Kodak SA., Avenue J. J. Mercier, Lausanne
3/4339	Appareils Pathé-Baby SA., 4 rue de la Rôtisserie, Genève
8/5026	Agfa-Photo AG., Lavaterstrasse 11, Zürich
17/7584	Hôpital Cantonal (Clinique chirurgicale de l'Université) Genève
11/5745	Schweiz. Arbeitsgemeinschaft für Unterrichtskinetographie SAFU, Sonneggstr. 5, Zürich
30/4290	Photographisches Institut der ETH Zürich
33/4293	Institut für allgemeine Botanik der Universität Zürich
34/1—	Ciné-Engros, Zürich
35/1—	Coloprint AG., Grenchen, Filiale Bern
36/1—	Aluminium-Industrie-Aktien-Gesellschaft, Lausanne-Ouchy.

La liste figurant dans la circulaire No. 95, du 5 décembre 1939, est abrogée.

La Section Film rend les organes de contrôle attentifs au fait que les organisateurs de représentations cinématographiques, exception faite des maisons et institutions sus-mentionnées, doivent présenter le certificat de censure pour chaque film. La projection doit être interdite lorsque cette condition n'est pas remplie et un rapport spécial adressé au Département de Justice et Police, en double exemplaire.

Cinémas temporaires et ambulants.

Nous rappelons notre communication du 5 décembre 1939 concernant les cinématographes temporaires et ambulants. Le contrôle des films projetés par eux doit être exécuté minutieusement, au même titre que pour les établissements permanents.

Le Chef du Département:  
G. Vodoz.

## Des cheminots et des chemins de fer

Il est des hommes et des situations photogéniques; les chemins de fer le sont particulièrement. Il y a peu de films où n'apparaissent pas un train, une gare, une scène de départ. Un film illustrant la vie

des cheminots doit donc naître sous une bonne étoile, ce qui implique la tentation d'en abuser, de multiplier les scènes touchantes, les paysages grandioses, en un mot les effets faciles.

On ne peut adresser ce reproche au film de la Fédération suisse des cheminots «*Ceux du rail*». C'est le plus grand compliment que l'on puisse faire. Si ses auteurs ont évité les écueils, c'est aussi parce qu'ils visent à montrer avant tout les difficultés, les dangers du métier, le sang-

froid, la précision qu'il exige. Les spectateurs qui ont vu ce film ne voyageront plus en pensant que la sécurité est une chose naturelle que l'on achète en payant son billet. Ils savent que désormais toutes ces merveilles de la technique ne sont rien sans l'homme, que sans une vigilance et un amour du métier de tous les instants

elles deviennent aussitôt hostiles. Les mille opérations complexes de l'exploitation ferroviaire qui se déroulent sous nos yeux, en nous donnant le sentiment d'une absolue interdépendance et la certitude que la moindre négligence se répercute à l'infini, ne laissent aucune place au facile romantisme du voyage.

## Sur l'école suisse de bob d'Arosa

Le sport du bob est un sport de vitesse et de technique, sans être violent pour autant. Il compte des adeptes fervents tant parmi les mortels ordinaires que chez les anciens automobilistes désireux de retrouver les joies du volant et de la vitesse pure. Contrairement à une opinion fautive trop répandue, le bob n'est pas dangereux s'il est pratiqué avec technique, méthode et calme. L'école suisse de bob d'Arosa se consacre essentiellement à inculquer aux «élèves» ces trois qualités maîtresses.

Le court-métrage qui vient d'être tourné sur cette école n'est pas simplement un film technique, mais une oeuvre de vulgarisation. Elle évoque le contraste entre

la ville et la montagne en hiver, les méthodes particulières de l'enseignement et de l'entraînement au bob, enfin un reportage complet des championnats suisse de bob. Le début de la bande est tourné en noir et blanc, pour marquer le contraste de la neige immaculée et de la noirceur des villes; tandis que la partie principale est en couleurs naturelles, selon le procédé Agfa-color.

La camera était tenue par MM. Breitler et Streuli; les commentaires sont dus à MM. Irringer et Campiche, tandis que M. H. Clyde, directeur de l'école, a supervisé tout ce qui concerne la technique du bob proprement dite.

H. K.

## Berne et le cinéma

Le producteur bernois C. Zbinden a commencé les travaux préparatoires pour la réalisation d'un grand film historique sur la ville de Berne. Ce film se composera de plusieurs parties différentes dont chacune évoquera un siècle d'histoire caractérisé par les mêmes endroits. Cette

oeuvre fera revivre les personnalités historiques de la ville de Berne, le peuple bernois de tous les siècles, et cela non pas sous une forme réaliste ou théâtrale, mais comme une vision. Le sujet et le scénario ont été écrits par M. F. Borghi, les dialogues sont de H. Rych.

## Un nouveau film de l'armée

### *Combat dans un village.*

Le service des films de l'armée, qu'on croyait mort, affirme sa vitalité, et prouve qu'il n'a rien perdu de ses qualités. Il continue de mériter sa réputation la plus flatteuse avec une nouvelle bande qui va être prochainement projetée sous le titre «Combat dans un village». Ce court-métrage, de caractère absolument documentaire, montrera l'application pratique de toutes les techniques expliquées en détail dans des bandes précédentes comme «Combat rapproché», «Traversée d'un fleuve», «Armuriers», etc. Il s'agira cette fois d'une manœuvre d'ensemble, coordonnant tous ces efforts, à un rythme qui laisse le spectateur haletant, et stupéfait des prouesses réalisées par nos soldats. Les capacités de ces grenadiers, comme on les nomme, sont tout simplement éblouissantes, et la camera a réussi elle aussi un tour de force, celui de faire un ensemble harmonieux avec des séries de prises de vues très diverses, prises dans des conditions très différentes. Il a fallu tout l'en-

thousiasme des réalisateurs pour obtenir cette harmonie du tout, cette impression de perfection qui provient de ce que le rythme des images correspond au rythme de l'action représentée. Et les auteurs n'ont pas négligé de montrer les beautés du paysage environnant. Le souffle coupé par l'ardeur du combat, on se repose un instant en admirant la ligne des collines, ou la majesté du paysage, ou la fraîcheur du ruisseau.

Le thème est le suivant: l'ennemi en retraite s'est installé dans un village. Une compagnie de grenadiers reçoit l'ordre de l'en déloger par surprise avant qu'il ait pu s'en faire un nid de résistance. Les grenadiers sont des gaillards éprouvés qui ne connaissent ni la crainte ni les obstacles. Ils ont subi un entraînement sévère, portant sur de nombreux exercices; ils sont capables de tout. Une troupe d'élite, au plein sens du mot. Nous les voyons se préparer, au petit jour. En deux détachements, ils vont vers leurs positions de départ, d'où

ils déclencheront l'assaut proprement dit. La camera suit tout d'abord le détachement de choc qui se glisse à couvert sur le flanc droit de la vallée, en profitant des accidents de terrain et des maisons, jusqu'au lit d'un ruisseau. Ils savent profiter des moindres possibilités d'avancer, et, là où il n'y a pas moyen d'être couverts, leurs mitrailleuses et leurs canons d'infanterie répondent au feu de l'ennemi. Les lance-flammes et les mortiers lourds atteignent bientôt eux aussi les positions de départ.

Le détachement qui prend par la gauche du vallon a la tâche plus dure. Sa seule possibilité de couverture, c'est le lit encaissé du torrent. Sans hésiter, nos hommes sautent dans l'eau glacée, où ils avancent contre le courant, de l'eau jusqu'à la poitrine, avec leurs canons anti-chars et leurs lance-flammes. Par deux fois, avec les plus grandes difficultés, il faut traverser tout le torrent, sans quoi l'ennemi apercevrait trop tôt la troupe en action. Enfin, le dernier obstacle est atteint: plus qu'un barbelé à faire sauter, et l'assaut pourra être donné. Une charge en long bien placée fait sauter la dernière défense qui protégeait l'ennemi. L'assaut commence.

Sous le couvert de l'artillerie lourde et légère et des armes d'infanterie, les grenadiers bondissent vers les premières maisons du village. Les lance-flammes nettoient le chemin, écartent les défenseurs des barricades. Déjà les hommes de tête apparaissent sur les toits des fermes. L'ennemi occupe encore la maison, mais il est déjà vaincu. Un saut: les grenadiers pénètrent par surprise à travers la fenêtre, les grenades volent, les mitraillettes crépitent. En bas, les camarades ne restent pas inactifs: ils sautent de coin de mur en coin de mur, et les combats rapprochés se déroulent à un rythme hallucinant. Tout cela a été étudié dans le détail, au cours de semaines et de semaines d'entraînement, d'une façon systématique. Toutes les maisons sont fouillées dans leurs moindres recoins, les unes après les autres. Rien n'est laissé au hasard. Une rapidité folle, une compréhension immédiate des diverses situations, l'exploitation instantanée des possibilités qui s'offrent sont les conditions premières du succès pour un grenadier.

L'ennemi tient encore à l'étage supérieur d'une maison. Bien couvert, il semble inaccessible, car il n'est pas de point d'où on puisse l'atteindre directement. Mais les grenadiers ont déjà trouvé le joint. Par une maison voisine, ils parviennent au toit sous lequel se tient l'ennemi. Forcer les tuiles, prendre la maison en combattant de haut en bas exigerait trop de temps. Le plus adroit des hommes a déjà bondi du toit sur un appentis, et de là en plein dans la fenêtre de la pièce où se tient l'ennemi. Il n'a pas les temps de revenir de sa surprise que d'autres ont déjà suivi le premier: l'ennemi est réduit à l'impuissance grâce à une audace qu'il n'eût jamais rêvée.